

Le 15 mai 2019

[Original]

Négociations collectives

M. D. Landry : Merci, Monsieur le président. Lors d'évènements auxquels j'ai participé durant la fin de semaine, des personnes m'ont posé la question à savoir si le gouvernement et le syndicat qui représente les travailleurs des foyers de soins étaient proches d'une entente. Je leur ai dit que les deux parties étaient en négociations.

Je veux poser une question au premier ministre ce matin, parce que les gens sont quand même inquiets, principalement les familles des pensionnaires des foyers de soins. Je veux demander au premier ministre, ce matin, où sont rendues les négociations. Sommes-nous proches d'une entente?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, en ce qui concerne la possibilité et l'enjeu dont nous avons discuté ces derniers jours, je dirais que chacune de nos discussions porte sur la prochaine génération et le changement de notre modèle de prestation des services, car un modèle différent doit être appliqué. Nous sommes conscients des besoins, du vieillissement de la population et des difficultés à trouver du personnel pour travailler dans divers secteurs de la province. Chaque discussion doit donc porter sur ce que nous pouvons faire pour inverser la situation : Comment pouvons-nous apporter des améliorations pour augmenter le nombre d'heures de soins? Comment pouvons-nous réduire les congés de maladie et les pertes de temps? Comment pouvons-nous établir un tout autre modèle de prestation des services afin de répondre aux besoins?

Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à agir de la même façon que nous agissons depuis des années et des années. Voilà le défi qui se pose à nous. Les salaires ne sont pas le seul enjeu. Il n'y a pas qu'un élément en particulier qui entre en ligne de compte. Un changement radical de notre modèle de prestation des services s'impose. J'ai dit à maintes reprises que nous devons améliorer les services, mais que nous devons le faire sans imposer davantage, car les gens de la province n'ont pas les moyens de payer plus de taxes et d'impôts, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, le premier ministre n'a pas du tout répondu à la question. Nous savons que la solution pour régler ce problème, si le gouvernement n'est pas capable de le faire, c'est de faire appel à l'arbitrage exécutoire. À un moment donné, nous avons la majorité des votes à la Chambre pour demander l'arbitrage exécutoire. Malheureusement, le



chef de l'Alliance des gens a décidé de se joindre au gouvernement et d'ajouter des conditions à l'arbitrage exécutoire. Cela annule le fait d'avoir un arbitrage exécutoire.

À ce moment-ci, j'aimerais que le premier ministre nous dise où le gouvernement est rendu avec cette entente. A-t-il fait des offres aux travailleurs des foyers de soins? Nous aimerions savoir quand ce problème sera résolu, justement afin que les travailleurs des foyers de soins puissent aller travailler à l'aise et que les gens qui ont des êtres aimés vivant dans les foyers de soins puissent être soulagés. Les pensionnaires pourront ainsi être à l'aise de demeurer dans des foyers de soins. Quand allez-vous régler le problème, Monsieur le premier ministre?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous avons bel et bien fait une offre la semaine dernière. Nous discutons de l'offre. Trois années se sont écoulées. Enfin, le député d'en face doit bien connaître les conditions qui ont été offertes auparavant, soit des conditions que 24 des 26 syndicats ont acceptées.

Cela dit, trois années se sont écoulées, nous ne pouvons désormais pas changer la donne à cet égard et nous avons dit que nous nous pencherions sur les prochaines années, soit la quatrième et la cinquième année. Monsieur le président, pour la quatrième année et la cinquième année, nous avons offert des augmentations de 2 %. Toutefois, compte tenu des augmentations de 1 %, il nous faut réaliser des améliorations dans le système. Disons que 18 jours de congé de maladie par an sont utilisés, réduisons ce nombre à 16. Trouvons un moyen de travailler en tenant compte du système, car nous avons de l'estime pour les employés. Maintenant, concernant la discussion pour passer à... Tous les autres aspects de l'entente ont été pris en compte, notamment la prime de quart et la grille de compétences. Nous avons parlé de cela. Nous voulions discuter de la question.

Cependant, passons à l'arbitrage exécutoire. Le chef de l'opposition en parle. Monsieur le président, en ce qui concerne l'arbitrage exécutoire sans entrave, nous avons vu les conséquences qu'ont subies les municipalités à cet égard. Chacune d'elles a signalé qu'il s'agissait des deux éléments les plus importants. Les finances des municipalités sont ainsi ruinées. Nous devons offrir aux gens qui travaillent au Nouveau-Brunswick des salaires raisonnables.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, je veux parler de l'arbitrage exécutoire. Lorsque j'étais ministre des Ressources humaines, le premier groupe avec lequel j'ai négocié était celui des agents correctionnels, et nous avons dû avoir recours au processus d'arbitrage exécutoire. À partir de ce moment, aucun autre groupe n'a pris cette voie.



Le premier ministre dit qu'il craint de créer un précédent, comme dans le cas des municipalités. C'est différent pour le gouvernement et pour les municipalités. Je me demande pourquoi le premier ministre ne peut pas être aussi généreux avec les travailleurs des foyers de soins qu'il l'a été avec ses amis conservateurs. En effet, il a nommé à divers postes d'anciens candidats à la direction du Parti conservateur, d'anciens candidats conservateurs aux élections, d'anciens députés conservateurs, d'anciens officiels du Parti conservateur, d'anciens collègues, des amis et j'en passe.

Monsieur le président, voici ce que je veux savoir : Le premier ministre peut-il être aussi généreux avec les travailleurs des foyers de soins qu'il l'a été avec ses amis conservateurs?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, les propos tenus sont peut-être très accrocheurs, mais le chef d'en face connaît parfaitement la situation à l'égard des dites nominations à des conseils. Il s'agit peut-être d'un traitement ou d'une somme minimale par année, mais pas d'un salaire, en particulier pour la Commission des accidents du travail. Il ne s'agit pas d'un salaire comme c'était le cas sous le gouvernement libéral, lorsque les personnes nommées bénéficiaient d'un plein salaire, équivalent à celui d'un sous-ministre, et d'une voiture avec kilométrage inclus, soit des avantages considérables pour un poste à temps partiel. Nous n'avons pas procédé ainsi, Monsieur le président.

Compte tenu de la situation liée à l'arbitrage exécutoire dans laquelle nous nous trouvons, nous sommes conscients de son incidence sur les municipalités. Toutes nous en ont fait part, et je présume que vous avez vous aussi parlé à l'association des municipalités et aux responsables concernés. Dans notre proposition d'arbitrage exécutoire, nous avons dit : Oui, nous sommes disposés à recourir à l'arbitrage exécutoire, mais nous voulons que celui-ci tienne compte des conditions de vie et de travail au Nouveau-Brunswick, ainsi que des traitements et salaires des secteurs public et privé. Est-ce trop demander que de vouloir que les conditions de vie au Nouveau-Brunswick et au Canada atlantique soient prises en considération dans le règlement salarial? Je ne pense pas que ce soit déraisonnable ni que quiconque payant des taxes et impôts dans la province penserait que ce l'est.

[Original]

M. LePage : Je suis un petit peu perplexe ce matin à propos de ce que nous entendons ici, à la Chambre. Nous avons un premier ministre qui a été ministre des Ressources humaines pendant quatre années, durant lesquelles il n'a signé aucune entente, et il voudrait que nous ayons réglé tous les dossiers. Nous en avons réglé 25 sur 26. Nous parlons aussi d'arbitrage.

[Traduction]

Si le gouvernement actuel n'accepte pas l'arbitrage sans condition, quelles conditions le gouvernement conservateur-allianciste imposerait-il ou proposerait-il?



L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, voilà qui est intéressant, car l'entente à l'étude est exactement la même entente qu'ont acceptée les autres syndicats dont parle le député d'en face. C'est exactement la même entente. Qu'est-ce qui a changé? Si les gens de l'ancien gouvernement n'avaient pas changé d'avis après avoir changé de côté à la Chambre et fermé les yeux, on serait porté à croire qu'ils diraient : Eh bien, tous les autres ont accepté l'entente ; rallions-nous à l'idée ; réglons la question.

Si ce n'était d'une telle volte-face en raison du changement de gouvernement, la question serait réglée depuis longtemps. Néanmoins, tant que les parlementaires continuent d'insister sur la question et ont soudainement une nouvelle opinion parce qu'ils sont de l'autre côté de la Chambre... C'est le problème au sein de notre système actuel. Le fait est que les attitudes et les positions des parlementaires ne devraient pas changer simplement parce que ceux-ci sont de l'autre côté de la Chambre. La situation est claire, et le député d'en face l'a très, très bien définie. Toutes les conventions ont été signées dans le cadre de la même entente, mais le syndicat en question refuse de signer la convention collective. Quel est le problème? À mon avis, les gens en question devraient poser la question aux dirigeants syndicaux, Monsieur le président.

[Original]

M. LePage : Encore une fois, j'avais demandé quelles étaient les conditions que mettrait sur la table le premier ministre et je n'ai eu aucune réponse à ma question. Le premier ministre est-il vraiment sérieux quand il dit qu'il imposera des conditions, et quelles seront-elles? Nous ne le savons pas encore et nous ne le saurons jamais.

Par contre, ce que nous avons fait, à l'époque, dans les négociations avec les travailleurs des foyers de soins, c'est que nous avons précisément mis comme condition plus d'heures de soins pour les personnes les plus vulnérables, soit les personnes âgées de cette province. Cela faisait partie des négociations. Toutefois, là encore...

[Traduction]

Nous allons reposer la question : Si l'offre de la ministre est équitable et juste pour tout le monde, comme elle le prétend, pourquoi la ministre et les parlementaires conservateurs-alliancistes craignent-ils de simplement accepter l'arbitrage exécutoire sans condition préalable? La ministre consentira-t-elle à un tel arbitrage? Défendra-t-elle les personnes les plus vulnérables?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous nous employons résolument à assurer la protection des personnes les plus vulnérables et à faire en sorte que le coût des soins en foyer de soins pour un être cher ne devienne pas si élevé que les personnes n'ont pas les moyens de le payer. Nous devons maintenir le service en place et le protéger. C'est là tout l'objectif.



Monsieur le président, en ce qui concerne le recours à l'arbitrage exécutoire, l'aspect essentiel ici, c'est que nous disons que l'arbitrage exécutoire devrait refléter les conditions du Nouveau-Brunswick, comme les salaires dans les secteurs privé et public. Monsieur le président, qu'y a-t-il de mal à cela? Après tout, il faut penser à ce que nous disons ici. Nous cherchons à bâtir au Nouveau-Brunswick une économie que les gens de la province peuvent financer. Nous sommes imposés à outrance. À cause du précédent gouvernement libéral, la province a atteint un taux d'imposition démesuré. Dans la présente situation, on constate que l'argent a été dépensé. Nous tâchons de trouver où l'argent a été dépensé afin de pouvoir obtenir de meilleurs résultats. Monsieur le président, nous voulons augmenter le nombre d'heures de soins et discuter de toutes les questions soulevées. Cependant, l'objectif n'est pas de simplement régler la situation. Il faut tenir compte des réalités du Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. LePage : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Le premier ministre actuel a parlé de voir à ce que nous fassions ce qui s'impose pour la prochaine génération, mais que fait-il pour la génération actuelle? En fait, c'est ce que nous voulons. Lorsque le premier ministre dit vouloir améliorer les salaires, parle-t-il des salaires chez Irving? Je ne pense pas. S'il veut procéder ainsi, eh bien, je pense qu'il a beaucoup de travail à faire à cet égard. Monsieur le président, si le gouvernement conservateur-allianciste refuse de demander à une tierce partie neutre d'examiner la fâcheuse situation dans laquelle il se trouve, le chef du parti conservateur-allianciste a-t-il dressé de son côté un plan d'urgence au cas où le syndicat obtiendrait le droit de grève le 24 mai?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, une grève ne serait dans l'intérêt de personne et ne présenterait aucun avantage. Il est dans l'intérêt de tout le monde de trouver une solution à long terme, soit une solution qui nous permet d'examiner les possibilités au sein du système afin de faire mieux. Nous améliorons ainsi les conditions de travail. Nous augmentons les heures de soins. Le taux de congés de maladie n'est pas si élevé parce que le personnel aime aller travailler. Le taux d'accidents n'est pas si élevé parce que le personnel travaille en toute sécurité. Tout est lié.

Monsieur le président, les discussions jusqu'à présent n'ont porté que sur les salaires. Nous avons parlé uniquement des salaires mais pas des autres aspects. Je dois dire qu'il est très difficile, même à l'heure actuelle, de parler d'autres aspects. Nous avons pourtant fait d'autres propositions. Nous avons avancé l'idée d'un comité qui travaillerait en collaboration en vue de réaliser des améliorations et, une fois le travail accompli, nous aurions communiqué ces améliorations, Monsieur le président. C'était l'idée. Nous continuerions d'améliorer la prestation de nos services. Voilà l'objectif, et nous avons besoin de l'aide de tout le monde pour



y parvenir. Nous n'avons aucun doute à ce sujet. En revanche, il est irresponsable d'affirmer que nous devrions accepter sans réserve le modèle d'arbitrage exécutoire non limité par des conditions, peu importe si ce modèle convient au Nouveau-Brunswick, Monsieur le président.

Programmes sociaux

M^{me} Harris : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je veux être extrêmement claire ce matin. Pour être admissibles à la prestation pour aidant naturel principal, les clients devaient recevoir des prestations de Développement social. Ils devaient fournir des renseignements prouvant qu'ils avaient besoin d'aide.

De plus, je veux encore une fois être très claire : Le client devait vivre de façon autonome, et non pas dans un foyer de soins spéciaux ni dans un foyer de soins. En ce qui a trait à la prestation en question, le client pouvait choisir un aidant naturel principal et lui donner l'argent en échange de son aide. La prestation pouvait servir à conduire un client à un rendez-vous. Elle pouvait servir à faire déneiger les marches d'escalier. Elle pouvait servir à aller chercher les médicaments du client. Voilà à quoi servait la prestation. La ministre peut-elle reconnaître que cette prestation aidait les gens?

L'hon. M. Flemming : Eh bien, il m'a semblé que vous faisiez allusion au point que j'ai soulevé hier à l'Assemblée législative. Je tiens à apporter des précisions. Les parents de ma femme vivaient au Château de Champlain, un établissement pour personnes autonomes. Ils bénéficiaient du programme D'abord chez soi. Ma femme s'est fait dire qu'elle était admissible à la prestation. Cela remonte au mandat du gouvernement précédent. Ma femme a rempli les formulaires, fait la demande et obtenu la prestation.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'aucune gestion sous-jacente n'assurait l'exécution du plan. Le tout a simplement été mis en oeuvre n'importe comment. N'importe qui pouvait demander la prestation et l'obtenir. Le fait est que la gestion était déficiente. Il aurait dû y avoir une évaluation des besoins. Le programme aurait dû aider les gens qui ont besoin d'aide et aurait dû être mis en oeuvre convenablement. Il s'agit d'un exemple typique des méthodes du gouvernement précédent. Dépensons l'argent ; jetons l'argent par les fenêtres sans rendre de comptes ni avoir de structure, tant que nous dépensons l'argent.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M^{me} Harris : Monsieur le président, voilà la preuve irréfutable que nous entendons des expressions comme « n'importe comment » et du vocabulaire du genre. Les clients devaient bénéficier de prestations de Développement social, ce qui signifie que l'examen des ressources était réalisé pour eux. Pour les aidants naturels principaux, l'examen des ressources n'était pas réalisé, car il appartenait aux clients de choisir les personnes qui les aidaient afin qu'ils puissent rester chez eux et vivre de façon autonome.



Si les personnes concernées n'avaient pas besoin de l'argent, pourquoi auraient-elles fait la demande? Grâce à l'aide obtenue, les clients pouvaient demeurer autonomes, et le gouvernement n'avait pas à gaspiller plus d'argent pour qu'ils aillent vivre dans un foyer de soins spéciaux ou un foyer de soins. Voilà de quoi il retournait. La prestation était fournie aux clients afin que nous puissions les aider. Les gens d'en face peuvent manipuler les renseignements comme bon leur semble, mais ce genre de mesure aide les plus vulnérables. La ministre le reconnaîtra-t-elle?

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M^{me} Shephard : Monsieur le président, les personnes touchant la prestation pour aidant naturel devaient aider quelqu'un qui était un client de Développement social, mais qui n'était pas précisément un bénéficiaire de l'aide sociale ; par conséquent, les personnes âgées et leur famille, ainsi que la famille d'un bénéficiaire d'aide sociale, pouvaient certainement présenter une demande dans le cadre du programme.

Voici le problème, Monsieur le président. Le ministère du Développement social accusait un déficit de plus de 20 millions de dollars lorsque l'ancien gouvernement a mis en oeuvre le programme seulement deux mois avant le déclenchement des élections. De façon typiquement libérale, les parlementaires pensaient que personne n'oserait éliminer le programme. Il ne s'agit pas de l'éliminer, Monsieur le président. Il s'agit d'avoir les moyens de le payer. Les gens d'en face n'ont pas prévu la viabilité financière du programme. Ils ont laissé le ministère dans un état lamentable.

M^{me} Harris : Monsieur le président, nous affichions en fait un excédent, et voilà où nous avons trouvé l'argent pour le programme. Le ministère n'était pas dans un état lamentable ; or, ce qui se passe actuellement, c'est que les personnes les plus vulnérables, celles qui avaient absolument besoin de la prestation, se retrouvent maintenant dans le pétrin, car elles ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin.

La lettre envoyée par le ministère au nom de la ministre était tellement froide. Pour reprendre les propos d'un des parents, c'est facile de mettre une telle lettre dans une enveloppe, d'y apposer un timbre et de l'envoyer ; la lettre n'est pas personnelle, elle est dénuée de compassion et n'est qu'une façon lâche de se sortir de la situation.

Il n'y a eu aucune explication, aucun avertissement. Les gens se sont simplement fait dire que l'argent qu'ils avaient reçu le mois dernier ne leur serait plus versé. Le gouvernement n'a pas pris le temps de parler aux personnes qui utilisaient l'argent pour aider leurs proches à rester chez eux. Monsieur le président, j'aimerais poser la question suivante à la ministre : Pourquoi avez-vous envoyé une lettre si froide et dénuée de compassion? Nous nous soucions des gens. Vous ne vous en souciez pas.

Le président : Le temps est écoulé.



L'hon. M^{me} Shephard : Monsieur le président, si l'ancienne ministre s'était souciée des gens, elle aurait veillé à ce que l'argent soit disponible. Elle parle d'excédents et de renseignements qui, bien franchement, ne peuvent pas être prouvés.

Je regrette que des gens aient été déçus. Je le regrette sincèrement. Toutefois, nous sommes un gouvernement qui doit agir pour le bien de toute la population du Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, nous avons fait un petit ajout aux fonds en question et nous avons augmenté le salaire de plus de 10 000 travailleurs, lesquels gagnaient 13,80 \$ l'heure, pour le porter à 14,80 \$. Ces 10 000 travailleurs fournissaient par ailleurs des services à des milliers et des milliers d'autres personnes.

C'était une décision difficile, mais nous devons la prendre. Nous avons pris la décision d'agir ainsi et nous espérons pouvoir à l'avenir trouver le plus de moyens possible pour aider les gens qui en ont besoin.

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

Municipalités

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Je sais que le gouvernement a participé à plusieurs réunions sur la réforme municipale. Nous pouvons remonter jusqu'au rapport Finn, publié il y a de nombreuses années, dans lequel il est question de favoriser l'agrandissement des municipalités pour qu'elles incluent les territoires et les DSL environnants. Au fil du temps, nous avons constaté que tant les municipalités urbaines que les municipalités rurales du Nouveau-Brunswick avaient beaucoup de mal à assurer l'entretien de leurs actifs et à offrir des services à leurs résidents. Compte tenu des discussions auxquelles participe le premier ministre, je crois, au sujet du rapport Finn et d'autres types de réformes municipales, peut-il nous indiquer comment vont les réunions en question et quels progrès ont été réalisés?

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Oui, Monsieur le président, nous avons déterré le rapport Finn pour voir ce qui était logique à cet égard ; toutefois, aucun plan concret n'a encore été élaboré, car nous devons tous jouer un rôle dans l'élaboration des plans. Beaucoup de raisons nous poussent à envisager un programme modifié dans des municipalités, plus particulièrement pour fournir un meilleur modèle d'imposition qui convient aux municipalités.

En outre, nous voulons apporter des améliorations aux régions pour garantir que, partout dans la province, chacune d'elles sera traitée de façon juste et équitable et aura des installations appropriées. Nous voulons avoir un système au sein duquel les municipalités doivent travailler ensemble pour être le plus florissantes possible. Cela s'applique à tout, des services hospitaliers et des services éducatifs aux services sociaux et aux services de développement économique, pour que nous ayons dans la province un véritable modèle qui fonctionne.



Oui, j'ai hâte de travailler avec des collègues à la Chambre et, par la suite, de faire assurément ce qui convient le mieux aux collectivités. Nous y travaillerons.

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Bien sûr, quand nous parlons de réforme municipale, nous ne pouvons nous empêcher de parler de réforme fiscale. Je dis depuis des années que le Nouveau-Brunswick a un régime fiscal complètement archaïque, obsolète et, à mon avis, contraire à l'éthique, au titre duquel les résidents assument une charge beaucoup trop lourde. Les grandes entreprises ne paient pas leur part juste et raisonnable. La réforme fiscale doit faire partie de la réforme municipale.

Cela dit, je demanderais au premier ministre ce qui suit : Avons-nous un échéancier, non seulement quant à la réforme municipale, mais quant à la réforme fiscale qui doit en faire partie? Un calendrier a-t-il été prévu pour que nous sachions à quel moment devraient être réalisés des progrès en matière de réforme fiscale et de réforme municipale?

L'hon. M. Higgs : Encore une fois, je vous remercie de la question. Je suppose que, pour l'échéancier, comme pour toute autre question actuelle, il s'agit d'essayer de le relier au maintien d'un budget équilibré et d'une approche équilibrée en matière de dépenses réelles et de réductions d'impôts.

Un examen de la réforme fiscale proprement dite dans les municipalités permet d'affirmer que, aujourd'hui, nous examinons tous les services. Nous examinons le modèle de double imposition qui suscite une polémique depuis un certain temps. Je pense qu'un engagement commun a été pris ici — je sais qu'il a été pris de ce côté-ci de la Chambre — pour examiner la double imposition en vue de la diminuer et de la supprimer finalement, Monsieur le président. J'aimerais dire que l'objectif serait que, d'ici au dépôt du budget de l'année prochaine, nous ayons un plan de mise en oeuvre que nous pourrions commencer à appliquer. Cela signifie-t-il que les impôts changeront du jour au lendemain? Pas nécessairement. Cela signifie-t-il que la voie à suivre est clairement tracée pour diminuer la double imposition et avoir un modèle fiscal qui améliorera la vie des gens du Nouveau-Brunswick? Voilà l'objectif : Que nous puissions inclure une vision à long terme dans un plan qui, dans trois ou cinq ans, serait mis en oeuvre et réduirait les impôts. Merci.

Soins de santé

M. Coon : Monsieur le président, comme si les gens de la province n'éprouvaient pas déjà assez d'anxiété, le Nouveau-Brunswick a récemment connu une recrudescence des maladies transmissibles, et nous l'avons vu dernièrement en ce qui concerne les cas de rougeole signalés à Saint John. Monsieur le président, la meilleure protection contre les maladies transmissibles que le gouvernement peut fournir aux gens, c'est un système de santé publique solide, fiable et à l'égard duquel tout le monde a une opinion favorable. L'ancien gouvernement a affaibli notre système de santé publique en le divisant et en répartissant les composantes dans plusieurs ministères.



Dans sa plateforme, le premier ministre s'est engagé à faire de la santé publique une priorité en rétablissant l'intégrité du bureau de Santé publique, comme l'ont recommandé des experts en santé publique d'un peu partout au pays. Ma question pour le premier ministre est la suivante : Pourquoi n'a-t-il pas encore rétabli l'intégrité du bureau de Santé publique, compte tenu de la situation que nous connaissons dans la province?

L'hon. M. Flemming : Je vous remercie de la question. C'est une bonne question, et, en fait, l'affaire mérite effectivement d'être étudiée. La situation entourant l'éclosion de rougeole est grave ; toutefois, il est intéressant de constater que des situations semblables surviennent aussi à New York, en Californie, à Washington et en Europe. C'est dans de tels endroits que les éclosions de maladies du genre sont vraiment en hausse.

Nous devons être vigilants. Nous devons centraliser les problématiques du genre à Santé publique. Nous avons besoin de dossiers médicaux électroniques afin de vraiment avoir accès aux renseignements médicaux et de savoir si chaque personne au Nouveau-Brunswick a été vaccinée ou non. Je pense que la centralisation des renseignements est une mesure légitime qu'il faut considérer. Je ne pense pas qu'il faudra dépenser beaucoup. Je pense que la mesure vise à déterminer qui est le mieux placé pour se charger de la situation, et je remercie le député d'en face de sa question.

M. Coon : Monsieur le président, nous devons restaurer l'unité au sein de notre système de santé publique. Il s'agit du système le mieux placé pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie scientifique visant à rétablir le taux de vaccination nécessaire dans notre province pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick, surtout les enfants et les jeunes, contre les maladies infectieuses.

Monsieur le président, je suis assez vieux pour me souvenir du temps où les enfants atteints de polio devaient vivre dans un poumon d'acier, ce qui était la réalité terrifiante de l'époque. Ces jours-là, je l'espère, sont révolus, Monsieur le président, mais nous devons faire en sorte que le taux de vaccination remonte partout dans la province. Nous avons observé des cas de rougeole. Nous avons observé des cas d'oreillons. Nous avons observé d'autres maladies infectieuses réapparaître.

Monsieur le président, je veux que le premier ministre s'engage à agir avec empressement afin de rétablir l'intégrité de notre système de santé publique, d'en restaurer l'unité et de voir à ce qu'il dispose bel et bien des fonds additionnels dont il a besoin pour ramener le taux de vaccination à celui qui est nécessaire pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick contre les maladies infectieuses. Le premier ministre prendra-t-il cet engagement aujourd'hui?

L'hon. M. Flemming : Encore une fois, je vous remercie de la question. Je m'engagerai certainement, envers le député d'en face, à ce que nous travaillions diligemment à la question de la vaccination. Nous devons améliorer le taux de vaccination et nous devons faire mieux. Il arrive parfois que des initiatives connaissent tant de succès, comme la vaccination il y a longtemps, que nous pouvons devenir un peu trop confiants, un peu paresseux, et c'est pour



cette raison que nous ne sommes pas aussi consciencieux que nous devrions l'être parce que les maladies du genre ne sont pas endémiques.

Je suis également assez vieux pour me rappeler que, lorsque j'étais à l'école primaire, tout le monde à l'école se rassemblait pour recevoir un morceau de sucre imbibé d'une substance rose contre la polio. Nous faisons tous la queue et mangions le morceau de sucre et ainsi de suite. Je me souviens que des gens contractaient la rougeole et des maladies du genre. Quand nous pensons que des maladies sont éradiquées, mais qu'elles ne le sont pas, nous devons nous rendre compte que nous pouvons devenir trop confiants. Nous pouvons devenir paresseux. Le député d'en face a tout à fait raison. Nous devons être plus consciencieux et plus vigilants et nous devons améliorer le taux de vaccination, en commençant par nos enfants. Je vous remercie de la question.

[Original]

Programmes sociaux

M. D'Amours : Monsieur le président, les plus vulnérables de notre société se font attaquer de toutes parts. Pensons ici à tous les aidants naturels qui s'occupent d'une personne ayant un handicap. Le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap, du ministère du Développement social, n'était certainement pas un programme qui enrichissait les gens au point de vue monétaire, mais les 100 \$ reçus une fois par mois pouvaient faire la différence entre mettre de la nourriture sur la table ou permettre à une personne ayant un handicap de participer à des activités communautaires.

Certains ministres peuvent bien rire de la somme reçue pour les personnes ayant un handicap, mais il n'y a rien de drôle là-dedans. La ministre va-t-elle finalement reconnaître son erreur, ou, au bout du compte, cette décision d'éliminer ce montant de 100 \$ a-t-elle été prise par le premier ministre, qui a attaqué directement les plus vulnérables?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard : Monsieur le président, deux mois avant le déclenchement des élections, l'ancien gouvernement libéral a mis en oeuvre un programme — qu'il n'avait pas les moyens de financer — en pensant que personne n'oserait abolir ce qui avait été instauré. La décision d'annuler le programme n'a pas été facile, Monsieur le président. J'ai pris la décision avec beaucoup de regret, mais j'en assume l'entière responsabilité, Monsieur le président. Malheureusement, un ministère, sous le gouvernement précédent, accusait un déficit de plus de 20 millions de dollars quand le programme a été mis en oeuvre. Ce gouvernement n'avait pas prévu pour l'avenir. Même en percevant 1 milliard de dollars de plus par année en recettes fiscales, il n'a toujours pas réussi à financer le programme en question.



Monsieur le président, personne — vraiment personne — n’apprécie la situation, car nous savons que certaines personnes qui recevaient la prestation en avaient besoin. Néanmoins, Monsieur le président, nous devons d’abord fournir les services de base.

[Original]

M. D’Amours : La ministre du Développement social a fait envoyer par ses fonctionnaires sur le terrain une odieuse lettre indiquant l’abolition de la prestation pour aidants naturels de soutien aux personnes ayant un handicap. Pire, la ministre a fait envoyer cette lettre datée du 16 avril, indiquant que les prestations étaient terminées à compter du mois de mars, soit le mois précédent. En plus de ne pas avoir eu le courage de signer elle-même les lettres, la ministre n’a même pas permis à ces familles de pouvoir s’adapter.

Au bout du compte, la ministre fera-t-elle la seule chose honorable à faire, soit de rectifier son erreur? Ou n’a-t-elle pas assez de pouvoir pour convaincre ses collègues et son premier ministre de faire la bonne chose, qui est de remettre en place ce programme pour les personnes les plus vulnérables de notre société?

[Traduction]

L’hon. M^{me} Shephard : Monsieur le président, notre premier ministre et notre gouvernement se sont engagés auprès de la population du Nouveau-Brunswick à agir de façon responsable en ce qui concerne les fonds dont nous disposons. Nous ne pouvons pas imposer sans limites, comme le voudraient certaines approches. Personne ne veut enlever de l’argent à ceux qui peuvent s’en servir. Le fait est que nous avons dû tenir compte de plus de 10 000 employés des foyers de soins spéciaux, travailleurs de soutien à domicile et de soutien aux familles et travailleurs en service social individualisé qui gagnaient un salaire dérisoire de 13,80 \$ l’heure, et nous avons dû prendre des décisions pour déterminer d’où proviendraient les fonds. Non seulement le gouvernement précédent n’a pas prévu de fonds à cet égard, mais, en outre, il n’a pas tenu compte des autres employés qui s’occupent de milliers et de milliers de personnes du Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, la décision n’a pas été facile à prendre, mais nous devons la prendre.

